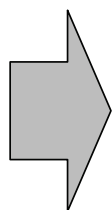


Entretien automobile, ne faites pas tâche d'huile.

Vous êtes nombreux à réaliser vous même l'entretien de vos véhicules (vidanges, changements de pièces...). Les déchets qui en sont issus doivent être déposés en déchèterie afin d'être traités dans le respect de l'environnement (batterie, huile de vidange, bidons souillés, chiffons, filtres à huile, filtre à carburant, filtres à air, pièces mécaniques...). Demandez aux gardiens de déchèterie où déposer vos déchets.

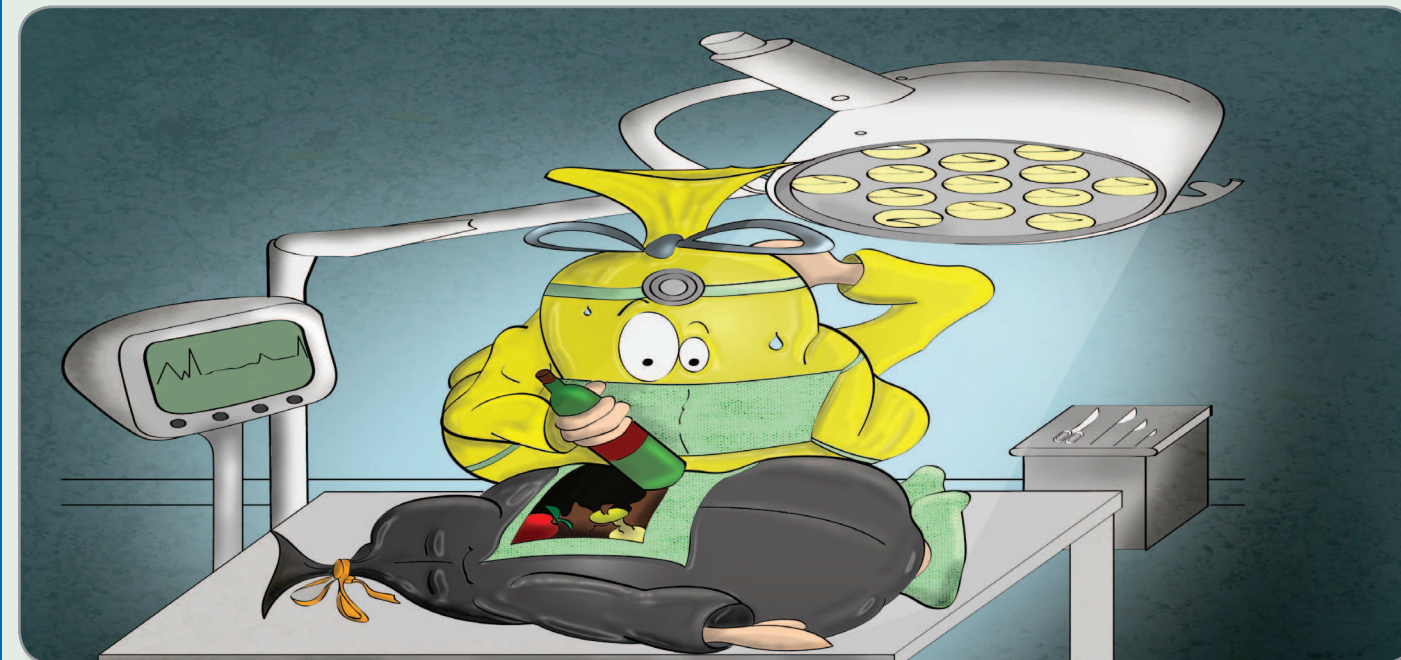
N'oubliez pas vos petits déchets

Les fêtes de Noël sont l'occasion d'offrir des quantités de nouveautés qui rendent les anciens produits obsolètes (ampoules, piles, cartouches d'encre, téléphones portables...). Ce sont autant de petits déchets fréquemment mélangés aux emballages recyclables ou aux déchets du **RES.T.E.**. Leur petite taille n'enlève rien à leur nocivité. Ces derniers très polluants doivent être triés et rapportés à vos vendeurs ou encore déposés en déchèterie. Pensez-y !



Information sur le tri

Nos services proposent aux associations et aux établissements scolaires des animations de sensibilisation au tri gratuites et ouvertes à tout public. Aussi, nous vous invitons à consulter notre site internet www.sudrhoneenvironnement.org rubrique « Des Hommes et Des Déchets » afin de découvrir nos actions d'Education au Développement Durable. Nos services se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets de sensibilisation à l'environnement.



SOMMAIRE

- 1 Edito
- 1 Bienvenue au SICTOMU
- 2-3 Décomposons le RES.T.E. que nous composons...
- 4 Un Souffle de conseils
- 4 N'oubliez pas vos petits déchets
- 4 Information sur le tri

Nous voilà arrivés au seuil d'une nouvelle année. Celle qui vient de s'écouler a été marquée par un ralentissement certain de l'économie, ce qui malheureusement ne s'est pas traduit par une limitation de la production de déchets. Pour certains d'entre eux, nous avons même constaté un relâchement dans la qualité. Les services de Sud Rhône Environnement, qui observent à la loupe l'ensemble de ce qu'ils sont appelés à traiter dans le respect de la réglementation, ont tenu, en cette fin d'année, à vous faire part des résultats de leurs analyses. Il y a encore à faire, même si, au fil du temps, les choses s'améliorent tout doucement. Il faut cependant garder à l'esprit que nos efforts quotidiens se traduiront par une meilleure maîtrise des coûts. Quoi qu'il en soit, en ces périodes de réjouissances, il nous semble indispensable d'affirmer que nous pouvons vivre des moments heureux sans pour autant sacrifier aux gestes utiles pour notre environnement. En attendant, toute l'équipe de SRE, élus et techniciens, vous souhaitent de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donnent rendez-vous en 2012.

Hélène DEYDIER,
Présidente de Sud Rhône Environnement

Bienvenue au SICTOMU !

Le SICTOMU (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès) ayant demandé à Sud Rhône Environnement d'assurer sa communication en matière de tri et de traitement des déchets, toute notre équipe est heureuse de livrer à ses habitants la Feuille du tri. Nous espérons que notre courrier d'information leur facilitera le tri.

EDITO



DECOMPOSONS LE RES.T.E. QUE NOUS COMPOSTONS

Sud Rhône Environnement accorde une attention particulière à la qualité de l'ensemble de vos déchets. La qualité des emballages triés n'est pas la seule à être régulièrement contrôlée. Le contenu de vos sacs gris ou de vos bacs bruns de RES.T.E. (Résidus des Tris Effectués) sont, eux aussi, passés au peigne fin.



Sud Rhône Environnement à la rencontre d'« Un fou de tri »

Afin de vous apporter un autre regard sur le traitement du RES.T.E., nos services ont interrogé Monsieur Luc Jaffres, responsable de la qualité du compost au sein du Centre de Valorisation des Déchets, qui se définit comme « un fou du tri ».

S.R.E. : Comment définiriez-vous le procédé de traitement ?

L.J. : Le mode de traitement du RES.T.E. est comme un tri de nouvelle génération. Grâce à ce procédé, la matière organique présente dans les sacs noirs (et les bacs bruns) est valorisée, évitant ainsi l'enfouissement d'une grande quantité de déchets. Ecoval 30 transforme la matière organique de vos poubelles en amendement organique de qualité.

S.R.E. : Quels sont les principaux intérêts économiques et environnementaux de ce procédé ?

L.J. : Ce système de traitement permet de transformer un gros volume de déchets en un compost normé, utilisé en agriculture. Il permet de réduire significativement les apports en engrais chimiques et améliore la fertilité et la structure des sols. D'autre part, le coût du compost pour les agriculteurs est beaucoup plus avantageux que les engrais traditionnels.

S.R.E. : Quels sont les résultats de



M. Luc Jaffres
responsable de la qualité du compost pour Ecoval 30

puis l'ouverture du centre de valorisation des déchets ?

L.J. : Chaque année près de 6 500 tonnes de compost sont produites et utilisées par une vingtaine d'agriculteurs locaux. En 5 ans, ce sont près de 1 650 ha qui ont été amendés.

S.R.E. : Un message particulier à adresser à nos administrés ?

L.J. : Tout le monde peut facilement trier les emballages en verre, les cartons, les produits toxiques (piles, D.E.E.E.,...) et les déchets encombrants.

Chaque geste, même petit, compte pour améliorer la qualité du compost produit et les conditions de travail du personnel » du Centre de Valorisation des Déchets.

Des analyses du RES.T.E., pourquoi ?

Depuis plusieurs années, nos services analysent le contenu des sacs de RES.T.E. afin d'avoir une vision globale de vos gestes de tri. Grâce à ces analyses, nous adaptons nos actions pour vous aider à mieux gérer vos déchets.

Quel que soit votre lieu d'habitation (centre ville, lotissement, habitat collectif ou habitat isolé), vos gestes de tri peuvent progresser pour améliorer la qualité de l'éco-compost ménager produit.

Composition moyenne des sacs de RES.T.E.

Vos sacs de déchets contiennent encore plus de 25,7% de déchets recyclables ou valorisables qui devraient aller soit dans les sacs ou colonnes jaunes, soit dans les colonnes à verre et papier, soit en déchèterie.

La non pratique du tri, par certains concitoyens, engendre des dépenses supplémentaires. On estime ce surcoût à près de 740 000 €/an, soit 7,33€ par habitant.

Les problèmes liés au non tri. Les emballages en verre, jetés dans le RES.T.E., se cassent lors du traitement de nos déchets. Ils nécessitent un tamisage accru du compost afin que ce dernier réponde aux critères de la norme NFU 44051. Lors de nos analyses, les emballages en verre les plus récurrents étaient : des canettes de bière, des pots de yaourts, des petits bocaux et pots, des flacons de parfum ou encore des bouteilles d'huile. Pour être recyclés, tous les emballages en verre doivent être déposés dans les colonnes de tri vertes.

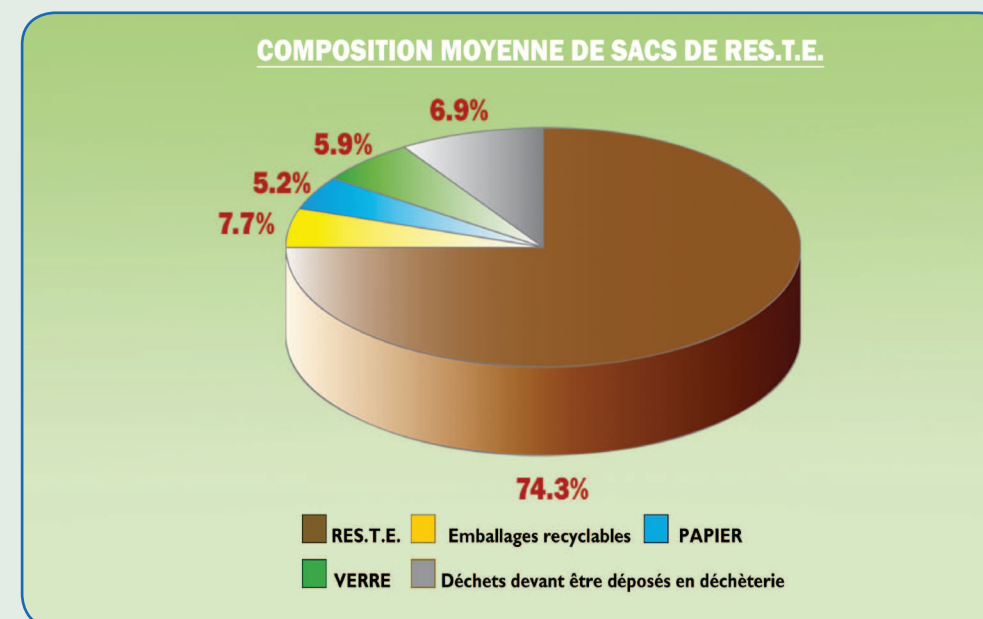
Les problèmes liés au non tri.

En ce qui concerne les très nombreux déchets de déchèterie, il s'agit principalement de :

- **déchets polluants** : piles, petits D.E.E.E. (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique), peintures, vernis, solvants, ampoules.
- **déchets divers** : végétaux, textiles, gravats, vaisselles cassées.

Les sacs poubelles de RES.T.E. contiennent aussi, malheureusement, des emballages recyclables. Il s'agit principalement d'emballages plastique (bouteilles, flacons et sachets), d'emballages métalliques (boîtes de conserves, barquettes en aluminium, canettes de boisson) et de cartonnettes. Ces emballages non triés sont perdus, ils sont enfouis en centre d'enfouissement contrôlé alors que déposés dans des sacs ou colonnes jaunes, ils sont recyclés.

Enfin, il est préférable de déposer nos papiers (publicités, revues, journaux, programme de télévision, cahiers ...) dans les colonnes de tri. En effet, même si le papier est compostable, son tri permet un traitement moins onéreux et plus respectueux de l'environnement car il préserve les forêts.



Fêtes de fin d'année, Triez !

La fin de l'année est souvent l'occasion de se retrouver en famille ou entre amis. En cette période festive, faisons un cadeau à notre environnement en triant consciencieusement l'ensemble de nos déchets, que ce soit chez soi ou à l'extérieur.

RES.T.E. et retour à la Terre

Le RES.T.E. désigne les RESidus des Tris Effectués. Il s'agit des déchets qui ne vont ni dans les colonnes à verre, ni dans les colonnes à papier, ni à la déchèterie, ni dans les sacs ou colonnes jaunes. Le RES.T.E. est jeté dans les sacs gris ou les bacs bruns (pour le SICTOMU). Il convient de garder à l'esprit que les déchets fermentescibles qui le composent sont transformés en éco-compost ménager. Cet amendement, utilisé par des agriculteurs locaux, répond aux critères de la norme NFU 44051. Vos gestes de tri sont donc les garants de la qualité de l'éco-compost obtenu.